



**Mardi  
14h30**

**Léo** participe à un cours d'agro-équipement sur l'exploitation du lycée.

Léo, élève de première année en Certificat d'aptitude professionnelle agricole Travaux paysagers, bénéficie du dispositif d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Il se rend sur l'exploitation pour les cours d'agroéquipement. C'est pour lui un terrain intéressant, différent de la salle de classe et proche du milieu professionnel. Quand il est en difficulté, l'auxiliaire de vie scolaire collective (AVS-co) est présente pour l'aider (reformulation des consignes, explication de la tâche à réaliser...). Comme il est très performant en mathématiques, l'enseignant lui demande d'expliquer aux autres élèves ce qu'il a compris en reformulant à sa manière. Léo est très fier de pouvoir aider ses camarades. Léo souffre d'une déficience intellectuelle.



### Points de vigilance

- > Penser à présenter les élèves de l'ULIS aux autres camarades et informer les membres de l'équipe éducative sur leurs difficultés et leurs compétences ;
- > Mettre en place un travail avec l'AVS collective du dispositif ;
- > Adapter les supports et les évaluations.

**Gros  
plan**

### Le handicap mental

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le handicap mental est caractérisé par un « déficit significatif du développement intellectuel associé à des limitations de comportement adaptatif se manifestant avant dix-huit ans ».

L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

Contrairement aux troubles des apprentissages, qui sont spécifiques, le handicap mental ou déficience intellectuelle concerne l'ensemble des fonctions cognitives, à un degré très variable.

Les causes du handicap mental peuvent être à l'origine d'anomalies chromosomiques, de problèmes neurologiques, de maladies génétiques, d'accidents de la vie...

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision. Sa situation de handicap peut être compensée par un environnement aménagé et un accompagnement humain permanent et évolutif, adaptés à son état et à sa situation. C'est à la solidarité collective qu'il appartient de reconnaître et de garantir cette compensation.

L'élève en situation de handicap mental ne saura pas toujours exprimer ses difficultés. L'enseignant devra être attentif et ne pas juger trop vite une attitude qui pourrait être la conséquence des troubles associés au handicap.

**Pour aller plus loin**

UNAPEI <http://www.unapei.org/le-handicap-mental-sa-definition.html>

# Accueil des élèves de l'ULIS sur l'exploitation agricole du Lycée Professionnel Agricole de Moissac

## **Le contexte de l'action Depuis la rentrée 2014, l'établissement accueille une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) gérée par l'éducation nationale et coordonnée par l'une de ses enseignantes.**

Le dispositif ULIS s'appuie sur le CAPa travaux paysagers pour des élèves porteurs de handicap mental. Dans ce cadre, les élèves suivent les cours d'enseignement général au lycée agricole et peuvent réaliser leurs stages professionnels en dehors de l'établissement, par exemple, dans un salon pour un CAP Coiffure. Quatre élèves ont choisi le CAPa Travaux paysagers et suivent l'enseignement pratique au lycée.

## **Les objectifs de l'action**

L'objectif de la formation est la découverte des facettes du métier à travers des activités pratiques et théoriques.

## **Les bénéficiaires**

Les 4 élèves de l'ULIS répartis dans les deux groupes de la classe de CAPa (2 par groupe de 12) avec dans chaque groupe une AVS collective.

## **L'organisation et les contenus de l'action**

Tous les partenaires du dispositif et de l'exploitation agricole s'impliquent dans la mise en place de ces formations. Le responsable de l'exploitation est très sensibilisé aux problématiques du handicap et une des AVS est aussi secrétaire à mi-temps de l'exploitation. Les cours de 2 h en Sciences et techniques des équipements (STE) sont répartis en deux groupes le vendredi de 8 h à 12 h. Le travail d'adaptation s'est fait à deux niveaux :

- un premier niveau en amont, avec la coordinatrice de l'ULIS. L'enseignant en agroéquipement qui reçoit 4 heures par semaine les jeunes de l'ULIS sur l'exploitation agricole a beaucoup échangé avec la coordinatrice car elle ne connaissait ni le système d'enseignement agricole ni la filière. L'enseignant lui a transmis ses cours à l'avance en lui expliquant les tâches demandées aux apprenants, ainsi que le mode d'évaluation. A partir de ces éléments, la coordinatrice a pu simplifier les cours et préparer les élèves en prenant en compte les objectifs de l'évaluation.
- un deuxième niveau directement auprès des apprenants. L'enseignant en agroéquipement a mis en place des adaptations de ses cours pour les rendre le plus accessible possible à tous les élèves de la classe : une synthèse du cours est transmise sur le réseau informatique de l'établissement, ce qui permet à ceux qui ont des difficultés pour prendre des notes de disposer d'un document de travail complet.

L'utilisation de l'oral constitue aussi une adaptation importante. L'enseignant s'appuie sur les compétences des élèves (une des élèves en situation de handicap est très douée en maths) pour leur donner une place dans la classe, mais aussi pour qu'ils expliquent eux-mêmes les notions qu'ils comprennent à leurs camarades.

Pour les évaluations, il y a une préparation en amont avec la coordinatrice et lors de chaque séance de TP, l'enseignant fait une évaluation formative à l'oral, sur la pratique. Les élèves en situation de handicap disposent tous d'un aménagement à l'examen : temps majoré et/ou secrétaire lecteur. Pendant les cours, les AVS Collectives sont en appui pour aider les élèves en situation de handicap dans leurs activités, ainsi que les autres élèves quand elles sont disponibles. L'enseignant profite du trajet en bus pour se rendre sur l'exploitation (15 mn) pour expliquer aux AVS la thématique du cours d'agroéquipement et les tâches à réaliser.

## Bilan et prospective

Le résultat est très positif au niveau de l'insertion, car tous les élèves issus de l'ULIS se sentent bien dans la formation et font de gros progrès sur le plan de la socialisation : ils ont des échanges avec leurs copains, interpellent les formateurs, participent en cours, alors qu'ils ne parlaient pas en début d'année.

La méconnaissance de l'enseignement agricole par la coordinatrice, la non information de l'équipe pédagogique dans son ensemble et des apprenants hors ULIS ont été des freins pour démarrer l'année. Le travail d'équipe a été pratiquement inexistant en dehors des activités menées par les enseignants d'agroéquipement et d'aménagement, notamment sur la question de l'hétérogénéité des classes.

## A retenir

La coordinatrice souhaite mettre en place un travail collaboratif avec l'ensemble de l'équipe pédagogique à partir du livret de compétences utilisé à l'éducation nationale dans les ULIS afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Un financement spécifique pourrait également être demandé pour acheter des équipements adaptés plus légers, moins bruyants et moins rapides, ainsi qu'un système de téléguidage permettant d'accompagner les apprenants quand ils sont dans la cabine du tracteur.

## Le porteur de projet

Hervé Lipp, enseignant en science et technique des équipements